

DELIBERATION CFVU-010-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 février 2021,

Objet de la délibération : Création du D.U. « soins intensifs et évacuations aériennes

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 15 mars 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création du D.U. est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 2 abstentions.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 22 mars 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 23 mars 2021

D.U. Soins Intensifs et Evacuations Aériennes

L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES - DESC - CAPACITE)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE**
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ**
- ATTESTATION UNIVERSITAIRE**

- Création**
- Renouvellement**
- Modification**
- Suppression**

Le diplôme fera l'objet d'un renouvellement tous les 5 ans, à compter de sa date de validation par le CA.

		Avis Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du : 8 février 2021
Vote du Conseil d'UFR	Maquette complète	Avis Favorable	En date du : 18 février 2021
Vote de la CFVU	Maquette complète	Avis favorable	En date du : 15 mars 2021
Vote du CA	Maquette complète		En date du : 15 avril 2021

Reçu aux services centraux le

Identification

I COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR Santé
Contact : Karine LE FLOC'H
Téléphone : 02 44 68 86 83
E-mail : karine.lefloch@univ-angers.fr

I COMPOSANTE ASSOCIEE

Néant

I AUTRE UNIVERSITE CONCERNEE (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

I PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION (EVENTUELLEMENT, EN LIEN AVEC UN CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT) :

Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs) :	Medic Air International 35 rue Jules Ferry 93170 Bagnolet ; convention de partenariat sera signée après la validation du CA. Convention en annexe.
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

I MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU :

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

I ENSEIGNANTS RESPONSABLES (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :

I DATE D'OUVERTURE

Année Universitaire : 2021 2022
Début des cours : Novembre 2021

I LIEU DES ENSEIGNEMENTS SI DIU

I CONTACTS ADMINISTRATIFS

Université	Ingénieur Projet FC Santé (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Angers	Karine LE FLOC'H karine.lefloch@univ-angers.fr 02 44 68 86 83	Hakim OUBAYDA Hakim.oubayda@univ-angers.fr 02 41 73 58 84

Contexte / Opportunité / Originalité

Préciser les raisons pour lesquelles vous souhaitez créer ou modifier cette formation (Directive référencée du Ministère, politique de la composante, étude de besoins des professionnels, réseaux, étude de la concurrence, différenciation, bénéfices)

Historique

En France les premières évacuations sanitaires aériennes ont été réalisées par le service de santé des armées relayé dans le domaine civil par les Samu et les compagnies d'assurance qui ont développé ce concept avec souvent des techniques innovantes dans les années 1970 puis plus récemment lors des transports des premiers patients présentant un syndrome de détresse respiratoire aiguë vers les Hôpitaux universitaires parisiens disposant d'assistance circulatoire.

Depuis cette activité est partagée par de nombreux acteurs, militaires et civils, publics et privés : Service de Santé des Armées, SMURs hélicoptères, Compagnies privées d'avion Ambulance et de transports médicalisés..)

Les médecins en charge de ces rapatriements aériens sont dans leur grande majorité formés dans les SAMU et titulaires soit de la capacité de médecine d'urgence soit pour les plus jeunes du DESC de médecine d'urgence.

Si cette formation répond aux besoins des SMURS hélicoptères pour des prises en charges rapides de patients avec des temps de transfert courts, la mise en condition et le transfert :

- d'un patient instable à quelques jours d'un accident ou du début des symptômes, bénéficiant d'une thérapeutique non optimale
- ou bien le transfert par voie aérienne de patients nécessitant des soins intensifs sur de longues distances pendant une dizaine d'heures voir plus,

imposent un autre vecteur : l'avion avec des contraintes spécifiques (hypobarie...)

Toutes ces missions d'évacuations aériennes demandent non seulement d'autres connaissances médicales plus approfondies mais également des connaissances logistiques et aéronautiques.

Ainsi la prise en charge d'un patient brûlé grave au troisième jour est très différente de sa prise en charge dans la première heure :

- Y-at-il nécessité d'une antibiothérapie ?
- Quelle quantité de remplissage ?
- L'albumine est-elle utile ?
- Quelle anesthésie et quelle curarisation choisir pour une intubation non encore réalisée mais indispensable pour le transport aérien ?

L'évolution continue du matériel médical disponible en transport aussi bien de diagnostic (laboratoire portable, échographie) que de surveillance (saturation pulsée en oxygène, capnographie, pression artérielle invasive, pression intracrânienne) ou de soins (ventilateur à turbine avec différents modes ventilatoires, assistance circulatoire) offre de nouvelles possibilités pour transporter dans de meilleures conditions des patients présentant des pathologies de plus en plus complexes.

À l'opposé le fossé continue de se creuser entre les pays occidentaux ayant un niveau de connaissances médicales élevé et les pays en voie de développement dont les conditions sanitaires peuvent être très limitées. Une équipe aérotransportée sera confrontée à des prises en charge de patients effectuées dans des conditions difficiles à distance de l'accident (délai de décision en régulation, délai d'acheminement de l'équipe, délai administratif pour lancer une évacuation...)

Contexte

Le déplacement de personnes dans le cadre de la mondialisation s'accélère ainsi que le tourisme à l'étranger et concerne de plus en plus de patients âgés, retraités plus à risques ce qui a pour conséquence la nécessité de les rapatrier vers leur pays d'origine dès qu'ils présentent une pathologie médicale ou chirurgicale non accessible à des soins locaux.

Il est donc licite de prendre des risques contrôlés pour évacuer ces patients dont le pronostic serait certainement péjoratif en absence de rapatriement.

Il convient par conséquent de donner à l'équipe médicale intervenante les moyens techniques (avions ambulances, équipement médical performant ...) mais aussi l'information médicale adéquate pour gérer ce type de situation aussi bien sur le plan médical que logistique et durant tout le temps de prise en charge : transfert aérien, temps d'escale, acheminement par voie terrestre entre les hôpitaux et les aéroports.

Alors que les SAMU se sont dotés d'hélicoptères sanitaires, que le service de santé des armées intervient plus fréquemment encore sur les terrains d'opération extérieur et que la crise du COVID-19 a montré l'importance des transferts médicalisés aériens c'est à l'Université forte de son expertise en médecine d'urgence préhospitalière d'enseigner ces techniques et de promouvoir des Soins Intensifs de haut niveau lors des évacuations aériennes. La technologie et les vecteurs existent, il est désormais nécessaire de reconnaître un véritable savoir-faire français dans ce domaine aéronautique et lui permettre de progresser encore plus loin.

Opportunité/originalité

La médecine d'urgence aéronautique s'exerce aussi bien en hélicoptère qu'en avion, en avion de ligne comme en avion ambulance, mais aussi dans le domaine militaire comme civil et là privé comme publique. Un dénominateur commun est l'exercice d'une médecine d'urgence difficile en isolement dans un milieu confiné, pour laquelle peu de formations sont disponibles pour perfectionner les connaissances des médecins et infirmiers volants :

- La Capacité de médecine aéronautique cible plus une formation de médecins expert pour le suivi médical des pilotes
- Le Diplôme Universitaire de Transports aériens et rapatriements sanitaires de Paris VI / UPMC est une initiation aux rapatriements médicaux pour des médecins et infirmiers désirant débiter dans ce métier.
- Le Diplôme Universitaire de transport médicalisé et de Soins Intensifs en milieu aéronautique, de Paris V/Descartes réservé à des médecins déjà expérimentés n'a pas été reconduit en 2016 2017 après quatre ans de succès.

Il convient de re-ouvrir un enseignement de qualité pour permettre à des professionnels médicaux de l'aérien de devenir des experts dans ce domaine par une formation ciblée et dispensée par l'Université d'Angers.

Partenariat

Avec la société Medic'Air International, acteur dans le domaine international les rapatriements médicalisés depuis 1991, labélisé EURAMI.

Une convention de partenariat a été élaborée en partenariat avec le service juridique de l'UA (convention en annexe). Cette dernière sera signée après la validation de la création de ce DU par le instances Universitaires.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

I STATISTIQUES

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						
Formation Initiale						

I CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	18 février 2021		
Date de passage du CFVU	15 mars 2021		
Date de passage au CA	15 avril 2021		

Modalités d'accès au diplôme

Type de formation

Formation Initiale Formation Continue

Code NAF

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...)

- Etre en activité

Pré requis nécessaire

Voir page 8

Niveau d'entrée au diplôme (FC Santé non concernée)IV (Bac) III (Bac +2) II (Bac+3) I (Bac+4 ou 5) Hors niveau **Niveau de sortie au diplôme (FC Santé non concernée)**IV (Bac) III (Bac +2) II (Bac+3) I (Bac+4 ou 5) Hors niveau **Cycle du diplôme**1^{er} cycle (Licence) 2^{ème} cycle (Master) 3^{ème} cycle (Doctorat)

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum)

25

Seuil d'ouverture (effectif minimum)

Seuil financier : 5

Procédure de recrutement : Composition de la commission de recrutement :

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement/ Origine	Statut	E-mail
Pr Nicolas Lerolle	Université d'Angers	PUPH	nicolas.lerolle@univ-angers.fr
Pr Stephane Travers	Service de Santé des Armées	Professeur SSA	travers.stephane@gmail.com
Dr Dominique Savary	CHU Angers	Professeur Associé	Dominique.savary@chu-angers.fr
Dr Hervé Raffin	MEDIC AIR	PH	herve.raffin@medic-air.org

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV...

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

Dispenses de cours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses de cours possible pour cette formation**
 - OUI
 - NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

Objectif(s) du diplôme

Préciser les objectifs généraux que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaître, mettre en place, réaliser...).

L'objectif de cet enseignement dédié au milieu aéronautique est double :

1/ Donner un complément de formation aux médecins et infirmiers exerçant dans les SAMU/SMUR, le Service de Santé des Armées, les compagnies d'assistance et de transports médicalisés privées pour prendre en charge tous types de situations et adapter ses connaissances au milieu aéronautique.

- Sur des prises en charge brèves et sur courtes distances en hélicoptère
- Sur des prises en charges plus longues sur longues distances lors d'évacuations sanitaires en avion de ligne ou avion ambulance, pour des patients nécessitant des soins intensifs face à des pathologies variées fréquemment rencontrées (polytraumatisme, décompensation cardio-pulmonaire, choc septique...) et parfois compliqués de pathologies secondaires (delirium tremens, paludisme...).

2/ De permettre aux médecins et infirmiers formés d'organiser tout type d'évacuations sanitaires aériennes, aussi bien en avion de ligne qu'en vol affrété, en ayant les connaissances des contraintes liées à ces missions, en particulier sur les plans aéronautiques, financiers, politiques, logistiques et médicaux.

Compétences visées par l'obtention du diplôme

Passer d'un statut de professionnel à un niveau d'expert capable d'anticiper toute situation inopinée lors de la préparation ou la réalisation d'une mission aérienne

Pour les médecins

- Actualiser ses connaissances en réanimation
- Maitriser les contraintes aéronautiques
- Elargir ses connaissances sur la ventilation
- Partager les impératifs de nursing
- Travailler en équipe en situation d'isolement

Pour les infirmiers

- Optimiser la prise en charge des patients réanimatoires
- Maitriser les contraintes aéronautiques
- Intervenir en expert sur les missions
- Comprendre les spécificités de la ventilation en hypobarie
- Assimiler les procédures Qualité et de contrôle de risques

Métiers/Profils concernés par la formation

Médecins

- Médecin Urgentiste titulaire de la Capacité d'aide médicale d'urgence (CAMU) ou DESC de médecine d'urgence
- Anesthésiste ou Réanimateur

Pré-requis : Avoir une expérience professionnelle du milieu aérien effectuant des EVASAN [Evacuation sanitaire ou médicale par une unité aérienne (hélicoptère, avion) d'une personne souffrant d'un problème de santé.]

-

Infirmiers

- Infirmier IDE, infirmier anesthésiste IADE

Pré-requis : Avoir une expérience avec un minimum de deux ans d'exercice en réanimation/soins intensifs et ayant une expérience professionnelle du milieu aérien (Convoyeurs de l'Air effectuant des rapatriements et des EVASAN)

Autres profils : sur examen du dossier de candidature, projet du candidat et l'avis du comité pédagogique

Organisation de la formation

Durée totale de la formation (nombre d'heures en face à face) : 80 h+ examen

Enseignements théorique et pratique :

- 54 heures de cours théorique en visio
- 3 jours (24 heures) en présentiel Angers ou Paris

Stage : non

Examen : 2 heures

Autres (simulation, e-learning...) : dont une journée en simulation sur les 3 journées en présentielle

Calendrier Universitaire :

- Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires
 Autre : précisez

Calendrier de la formation (début, fin, nombre de sessions...):

Voir calendrier joint

PROGRAMME DETAILLE

Numéro du Module	Intitulé du Module	Titre du cours	Durée	Intervenant (Civilité Pr-Dr-M - Mme/Prénom/NOM)	Thématique spécifique	Objectifs	Compétences attendues visées	Méthodes/Activités pédagogiques
	Accueil	Accueil explication de la visio	1	Ingenieur Faculté		Pouvoir intervenir durant les présentations	Savoir utiliser le logiciel de visio pour intervenir durant le cours	
1	Médecine	Différents modes ventilatoires	1	Pr Alain Mercat/ Dr Beloncle	Ventilation pression et volume	Maîtriser les modes de ventilation contrôlé et assisté	Maîtriser les modes de ventilation contrôlé et assisté	
1	Médecine	BHR BMR impacts sur patients à l'étranger	1	Pr Andreamont	Limitation des risques	Hospitalisation à limiter à l'étranger	Prescrire les rapatriements de patients hospitalisés	
1	Médecine	Choc Septique SIRS et évaluation hémodynamique	1	Pr Asfar		Le reconnaître et l'anticiper, évaluation hémodynamique "a minima"	Maîtriser l'antibiothérapie et les catécholamines	
1	Médecine	Patient cérébrolésé	1	Dr Abdenour	Traitement de l'œdème cérébral	Prise en charge souffrance cérébrale	Prendre un cahrgre un trauma cranien 12 ehures	
1	Médecine	PIC/DVE indication	1	Dr Abdenour	Utilisation d'une DVE net d'une PIC	Surveillance et traitement HTIC en vol	Manager une HTIC	
1	Médecine	Choix de mode de ventilation / résolution des problèmes de ventilation/oxygénation	1	Pr Alain Mercat / Dr Beloncle	Ventilation adulte	Application pratique sur la ventilation	Choisir le bon mode ventilatoire	
1	Médecine	Psychiatrie	1	Dr Dantev	Indications au rapatriement	Approche psy et traitements préventifs/curatifs de l'agitation	Gérer un patient agité, prescrire un rapat psychiatrique	
1	Médecine	Prise en charge du Polytrauma	1	Dr Gauss		Discussion entre le pré et intrahospitalier	Conditionner un polytraum	
1	Médecine	Malária, zica... Neuropaludisme	1	Dr V Dubée	Paludisme prévention, TT	Se protéger, TT du neuropaludisme grave	Gestion du neuropalu grave	
1	Médecine	Prise en charge des brûlés	1	Dr Leclerc	Traitement brûlé > 48 heures	Approche de la réa du brûlé "à froid" Albumine ? Matelas ?	Gestion du brûlé à plus de 48 heures sur 12 heures	
1	Médecine	Analgesie Antalgie	1	Pr Mathieu Boutonnet	Aspects pratiques	Limitation de l'anesthésie aux injectables - curarisation	Choisir la sedation adaptée	
1	Médecine	Rappel sur les ECMO V/V et V/A	1	Pr Guillaume Lebreton/Réa modérateur	Indications ECMO	Quant la prescrire et ses limites	Poser la bonne indication de l'ECMO	
1	Médecine	ECMO en EVASAN longue distance	1	Pr Guillaume Lebreton/Réa modérateur	Aspects pratiques de l'ECMO	Indication de pose sur patient intransportable	Coordonner équipe Réa et Chir vasculaire / pompiste	
1	Médecine	Oncologie	1	Dr Annabel Stodin	Cas cliniques appliqués	TT hypercalcémie syndrome de lyse	Reconnaître et traiter tr ioniques hors hospital	
1	Médecine	Pancréatite syndrome du compartiment	1	Pr Thomas Lescaut	Syndrome abdominal aigu	Nutrition entérale/parentérale en vol : indications	Controler un vol un syndrome abdominal	
1	Médecine	SDRA et EVASAN (hors ECMO)	1	Pr Xavier Combes	Spécificités en l'Evasan	Limites et indication en avion, sans ECMO	Savoir transporter un SDRA sans NO, sans DV ...	
1	Médecine	Produits sanguins labiles	1	Dr Bernard	GR, PFS PLYO	Quels produits commander et comment pour une EVASAN	Savoir restreindre à bon escient ses prescriptions de PSI	
1	Médecine	Choc hémorragique	1	Dr De Rudnicicki	Damage contrôlé	Attitude sur le terrain, transfusions...	Mettre en condition d'un choc hémorragique et restriction de transport	
1	Médecine	Rapatriement du patient irradié	1	Dr Tamara	TT par cellules souches	Démystifier le patient irradié	Connaître les perspectives des cellules souches. Comprendre l'antalgie de l'irradié	
1	Médecine	Desordres neurologiques courants et dysglycémie	1	Dr Nicolas Weiss	Convulsions, délirium, encéphalite, déséquilibre diabète	Gestion des psychotropes, de l'insuline avec le jet lag	Anticiper des désordres métaboliques sur ces patients	
1	Médecine	Defaillance rénale et métaboliques	1	Pr Nicolas Lerolle	Oligoanurie, hyperkaliémie	Remplissage ou lasilix ? Diag et TT Troubles ioniques en vol	Poser le bon diagnostic et choisir le bon traitement à bord	
1	Médecine	Intubation difficile	1	Pr Mathieu Raux	Intubation en milieu hostile et seul	Aide à la décision d'intubation	Avoir la capacité de décider d'intuber en milieu d'isolement	
1	Médecine	Fièvres hémorragiques	1	Dr Michel van Herp	Ebola, Lassa et autres FVH	Les reconnaître et les transporter	Comprendre l'évolution et les risques des FVH	
1	Médecine	Pédiatrie en transport aérien	1	Pr Guillaume Mortamet	Règle de la pédiatrie	Ventilation pédiatrique Air/Oxygene	Organiser un rapatriement pediatrique	
1	Médecine	Rapatriement en couveuse	1	Pr Guillaume Mortamet	Logistique	Quid de l'Hb fœtale ? Hypoxie chez nourmisson	Comprendre les conditions logistiques du nouveau né en transport	
1	Médecine	Hémorragies digestives	1	Dr Carbonnel	Traitement hypertension portale	CAT en vol sur hématémèse, limitation des risques	Gerer une hématémèse (et prevention)	
1	Médecine	Ventilateurs en hypobarie	1	Dr Dominique Savary/JC Richard	Ventilateurs a turbine, sans turbine	Réglage des volumes, effet sur l'ETCO2	Comprendre le réglage des différents types de ventilateurs en vol	
1	Médecine	Evacuation sous ECMO pédiatrique	1	Pr Rambaud	Indication et pose ECMO	Complexité : rechauffeur, console ECMO	Anticiper les besoins d'un vol pédia et ECMO	
1	Médecine	Apport de l'ETCO2 en préhospitalier	1	Pr JC Richard	Quelle place pour le CO2 lors du tra	Lire les courbes d'ETCO2	Pouvoir interpréter une courbe de capno avec son application pratique	
1	Médecine	Soins infirmiers à bord	1	Mina Hayane				
1	Médecine	Panorama des utilisations de l'écho et des moyens techniques	1	Dr L. Martin	Prise en charge patient tarmac	Oedème cérébral, pneumothorax, débit cardiaque...	Connaître les utilisations de l'écho en vol	
1	Médecine	Cardiologie en vol	1	Dr E. Puymirat	Troubles du rythme et IDM en vol	Fibrinolyse a 24 heures	Cardioversion a bord, indication large de la fibrinolyse	
1	Médecine	Seance simulation avec 2 scénarios	8	Pr Dominique Savary	Base Helico SAMU Angers	Labo Simulation		Simulation ALLSIM'S

Numéro du Module	Intitulé du Module	Titre du cours	Durée	Intervenant (Civilité Pr-Dr-M.- Mme/Prénom/NOM)	Thématique spécifique	Objectifs	Compétences attendues visées	Méthodes/Activités pédagogiques
2	Aéronautique	Réglementation vols hélico SMUH	1	Exploitant hélico Angers	Logistique/risques vols hélico	Interface Régulateur SAMU et pilote - maitrise des risques	Reguler un vol SMUH	Vidéos/Supports power point et échanges entre les participants
2	Aéronautique	Rappels lois de la physique	1	Pr Henri MAROTTE		Maitrise des variation de pression et hypobarie	Connaissance de base	
2	Aéronautique	Application lois de la physique en Avion	1	Pr Henri Marotte		Conséquences sur la physiologie en vol	Anticiper les effets eecondaire de l'hyporie	
2	Aéronautique	Oxygène en hypobarie	1	Pr Henri Marotte		Savoir combien d'oxygène embarquer	Savoir combien d'oxygène embarquer	
2	Aéronautique	Incidents médicaux sur vols Air France	1	Dr Vincent Feuillé	Pocédures Air France	Maitrise INCAD, DSA et WS 120	Pouvoir organiser une evac sur avion de ligne	
2	Aéronautique	Météorologie minimas de vol	1	Pilote	Aspects réglementaires	Savoir quand ne pas déclencher un vol / deroutement	Pouvoir refuser un vom / modifier un plan de vol	
2	Aéronautique	Réglementation des vols EVASAN	1	inspecteur aérien	Restrictions et sécurité des vols	Compréhension des TSV pilotes	Choisir un vecteur aérien en en fonction des restrictions de vol	
2	Aéronautique	Service médical des Aéroports	1	Dr Tahon	Role du SMU à CdG	Quel soutien obtenir des SMU aéroports	Utiliser le potentiel du SMU des aéroports	
2	Aéronautique	Secours heliporté en mer	1	Dr Querellou	Survot maritime	Anticipation et autonomie	Savoir profiter de l'expérience de travail en autonomie sur du primaire	
2	Aéronautique	COVID19 Retex sur les transferts	1	Dr Karim Tazaroute	SDRA et COVID	Spécificité de ces transferts - protections des effectifs	Connaître les contraintes liées au coronavirus	
2	Aéronautique	Secours héliporté en montagne	1	Pr D Savary	Hypothermie	Variation altitude	Comprendre les spécificité montagne de l'hélico	
2	Aéronautique	Visite Base Sécurité Civile Dragon	8	Dr Hervé Raffin	Mise en condition avant embarquement	Gestion de l'espace en cabine		
2	Aéronautique	Visite Dassault Falcon Service	8	Dr Hervé Raffin	Obésité et transport	Surveillance et Nursing à bord		
27								
3	Logistique	Historique des EVASAN jusqu'à Morphée	1	Pr Bruno PATS		Comprendre évolution rapide et les multiauteurs de ce domaine		Vidéos/Supports power point et échanges entre les participants
3	Logistique	Régulation d'une compagnie d'assistance	1	Dr Régis Garrigue	Régulation médicale à l'internationale	Aspects logistiques et juridiques	Connaître les aspects commerciaux et spécificités des couverture d'assurance	
3	Logistique	Cyndinique	1	Pr Amalberti	Gestion du risque		Choisir son mode d'exercice	
3	Logistique	Chaine évacuation militaire en OPEX	1	Dr Cyril Carfantan	Structure des différentes étapes	Organisation roles 1, 2 3	Etre acteur en intra chaine d'évac ou intervenant exterieur	
3	Logistique	Gestion de la fatigue des Equipages	1	A Cambon		Apprendre à gérer sa fatigue, celle de son équipe	Adapter la gestion de la fatigue à son équipe	
3	Logistique	Le blessé en OPEX : évacuation tactique et de l'avant	1	Pr Stephane Travers	Logistique militaire	Extraction de victimes en zone de conflit; enjeux du " prolonged field care"	Organiser une evac de multiples victimes	
3	Logistique	Accompagnement psychologique du deuil	1	Pr Jean Michel Coq	Intervention par téléphone	Intégration du psychologue en evasan	Pouvoir utiliser un support psy pour aider les proches du patient	
3	Logistique	Evacuation militaire stratégique individuelle et collective : Dispostif Morphée, Mérope, Falcon...	1	Pr Boutonnet	Evacuation longue distance	Mettre en place une évacuation longue distance de masse ou individuelle		
3	Logistique	Procédures Qualité	1	Dr Hervé Raffin	Contrôle des risques	Risque zero (pilotes) criticité et résilience	Choisir un mode de pénétration du risque	
9								
	Synthèse et examen	Synthèse et Conclusion	1	Pr Nicolas Lerolle				Echanges entre les participants
	Synthèse et examen	EXAMEN	2	Angers				
40								

MODELISATION APOGEE

Intégrer la feuille Excel complétée

DU Soins intensifs et évacuations aériennes																			
2021-2022																			
Création CFVU 15/03/2021																			
Intitulé de l'élément (60 caractères maxi)	Code du cours	Code Nature	Participe aux charges	E-learning	CM	TD	H/etud	Mutualisé		Co-animé	Non ou Nbre d'intervenants	ECTS	Coef	Session 1			Session 2		
								O/N	Avec					Nature EPR	Durée	Coef.	Nature EPR	Durée	Coef.
Module 1	Médecine	MATI	Non	32		8	40	Non		Non									Validation par Assiduité
Module 2	Aéronautique	MATI	Non	11		16	27	Non		Non									
Module 3	Logistique	MATI	Non	9			9	Non		Non									
Examen		BLOC																	VAL si 12/20 mini
Module 4	Synthèse et examen	MATI	Non	1		2	3	Non		Non									
	10 QROC											1	CT Ecrit		1				
	2 questions ouvertes à rédiger											1	CT Ecrit	2 heures	1	CT Oral	30 min	1	Si note entre 8 et 12/20 rattrapage Si note inférieure à 8/20 pas de rattrapage, redoublement possible une seule fois

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Pour ce DU, aucun intervenant sera rémunéré.

Intervenant	(Civilité Pr-Dr-M.-M)	Origine (à reprendre)	Somme de Durée
☒ A Cambon		Paris V	1
☒ Angers		(vide)	2
☒ Dr Abdenour		La Pitié	2
☒ Dr Annabel Stoclin		SI IGR	1
☒ Dr Bernard		EFS St Antoine	1
☒ Dr Carbonnel		La Pitié	1
☒ Dr Cyril Carfantan		SSA	1
☒ Dr De Rudnicicki		HIA Percy	1
☒ Dr Dominique Savary/JC Richard		SAMU Angers	1
☒ Dr E. Puymirat			1
☒ Dr Gauss		reveil Beaujon	1
☒ Dr Hervé Raffin			8
			8
		Medic'Air	1
☒ Dr Karim Tazaroute		Lyon	1
☒ Dr L Martin		Reveil KB	1
☒ Dr Leclerc		SSA Percy	1
☒ Dr Michel van Herp		MSF Belgique	1
☒ Dr Nicolas Weiss		La Pitié	1
☒ Dr Querellou		Brest	1
☒ Dr Régis Garrigue		IMA	1
☒ Dr Tahon		Axa Assistance	1
☒ Dr Tamara		IRSN Fontenay	1
☒ Dr Vincent Feuillé		Air France	1
☒ Exploitant hélico Angers			1
☒ Ingénieur Faculté		Angers	1
☒ inspecteur aérien		DGAC	1
☒ Mina Hayane		Médec'Air	1
☒ Pilote		Dassault	1
☒ Pr Amalberti		MACSF	1
☒ Pr Andreamont		Bichat	1
☒ Pr Asfar		Angers	1
☒ Pr Boutonnet		SSA HIA Percy	1
☒ Pr Bruno PATS		SSA Paris	1
☒ Pr D Savary		Angers	1
☒ Pr Dominique Savary		Angers	8
☒ Pr Guillaume Lebreton/Réa modérateur		UMAC La Pitié	2
☒ Pr Guillaume Mortamet		Grenoble	2
☒ Pr Henri MAROTTE		Paris V	3
☒ Pr JC Richard		Angers	1
☒ Pr Jean Michel Coq		Rouen	1
☒ Pr Mathieu Boutonnet		SSA Begin	1
☒ Pr Mathieu Raux		La Pitié	1
☒ Pr Nicolas Lerolle		Angers	2
☒ Pr Rambaud		UMAC Trousseau	1
☒ Pr Stephane Travers		SSA	1
☒ Pr Thomas Lescaut		Europ Assistance	1
☒ Pr Xavier Combes		Bordeaux	1
☒ Pr Alain Mercat/ Dr Beloncle		Angers	1
☒ Pr Alain Mercat / Dr Beloncle		Angers	1
☒ Dr Dantev		Mondial Assistance	1
☒ Dr V Dubée		Angers	1
Total général			80

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cette formation est d'amener les acteurs des évacuations aériennes (EVASAN) à pouvoir faire face à des situations complexes lors d'une mission aérienne, que le problème soit médical, aéronautique ou logistique ; et plus encore les anticiper lors de la préparation de chaque mission.

Le module 1 est principalement un échange entre les conférenciers, spécialistes dans leur domaine hospitalier mais sans expérience de vol et les apprenants, autour de pathologies rencontrées lors d'évacuations.

Les modules 2 et 3, enseignés par des professionnels, souvent non-médecins, vont apporter des réflexions sur les contraintes rencontrées en mission, particulièrement liées à la réglementation aérienne, et comment minimiser les risques pour tous, et en optant pour des normes de Qualité.

Deux premières journées en présentiel sont consacrées à la rencontre de professionnels des voilures tournantes et fixes (Le Bourget, Issy les MX) avec des enseignements dirigés en parallèle en demi-groupe axés sur des retours d'expériences. Ces deux jours permettront – à mi-parcours du DU – aux apprenants de faire connaissance et se rencontrer.

Une journée à Angers en présentiel à la fin de la formation sera consacrée à de la simulation et travail sur la base hélico du SAMU 49 en demi-groupe. Elle sera suivie de l'examen écrit le lendemain.

I ORGANISATION GENERALE

Le DU s'articule autour d'un enseignement en ligne de 54 heures pour l'ensemble des participants et de 3 journées de regroupements organisés à Paris ou à Angers.

Le DU est organisé en 3 modules.

Accueil, Synthèse et Examen : 4 heures

MODULE 1 : Médecine (40 heures)
32 cours en lignes = 32 heures
1 journée en présentielle = 8 heures

MODULE 2 : Aéronautique (27 heures)
11 cours en lignes = 11 heures
2 journées en présentielle = 16 heures

MODULE 3 : Logistique (9 heures)
9 cours en lignes = 9 heures

Enseignement dirigé : Retour d'Expérience, et Simulation (Médecine) / Démonstrations (Aéronautique)

I ENSEIGNEMENT EN LIGNE : CLASSES VIRTUELLES

L'enseignement en ligne sera réalisé via teams selon le calendrier défini suivant :
Les cours sont organisés à raison de 2 séances par mois de 9h30 à 13h sur 7 mois.

I JOURNEES PRESENTIELLES

3 journées présentielles seront organisées....

Journée 1 (Héliport d'Issy les Mx) : Visite de la base Sécurité Civile et Enseignement Dirigé

Journée 2 (Aéroport du Bourget) : Visite des installations de Dassault Aviation et Enseignement Dirigé Groupées les 1 et 2 février

Journée 3 (Angers) : Simulation à l'université et sur la base SAMU 49
Suivie le lendemain de l'examen écrit à l'université d'Angers et 20 mai

I DEROULEMENT DES EXAMENS

Selon la situation sanitaire, l'examen aura lieu à Angers ou en ligne un jour et horaires précis.
Pendant l'examen à distance il sera demandé aux participants de se connecter sur Teams et que leur caméra soit ouverte.

MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION

I EVALUATION DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

Nature de l'épreuve et module(s) concerné(s)	Coef	Critères d'évaluation (Oral, Ecrit, rapport,...)	Modalités de validation (Contrôle continu CC Contrôle terminal CT)
Examen écrit (2 heures)	1	10 QROC (50% de la note)	CT
	1	2 Questions ouvertes à rédiger (50% de la note)	CT

Commission pédagogique suivante :

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Pr Nicolas Lerolle	Université d'Angers	PUPH	nicolas.lerolle@univ-angers.fr
Pr Stéphane Travers	Service de Santé des Armées	Professeur SSA	travers.stephane@gmail.com
Dr Dominique Savary	CHU Angers	Professeur Associé	Dominique.savary@chu-angers.fr
Dr Hervé Raffin	MEDIC AIR	PH	herve.raffin@medic-air.org

Tutorat :

Non concerné

Jury de soutenance :

Non concerné

I CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

Pour être déclaré admis au DU « » il faut : une note de 12/20 à l'examen écrit

I COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Pr Nicolas Lerolle	Université d'Angers	PUPH	nicolas.lerolle@univ-angers.fr
Pr Stéphane Travers	Service de Santé des Armées	Professeur SSA	travers.stephane@gmail.com
Dr Dominique Savary	CHU Angers	Professeur Associé	Dominique.savary@chu-angers.fr
Dr Hervé Raffin	MEDIC AIR	PH	herve.raffin@medic-air.org

I SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

Examen oral de rattrapage proposé pour une note entre 8 et 12/20

Candidat éliminé pour toute note inférieure à 8/20

Un seul redoublement est autorisé

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription au RNCP / A L'INVENTAIRE

RNCP : Oui Non En cours

Inventaire : Oui Non En cours

Tarif

Tarif de la formation (Hors Droits universitaires)

Un tarif par heure est proposé en cas d'acquisition possible et indépendante de modules

Formation initiale : non concerné

Formation continue : 1800 €

Prévoir sur APOGEE un tarif gratuit en lien avec la convention de partenariat UA/MEDIC'AIR INTERNATIONAL
Article 2 : « Dispenser de frais d'inscription au DU cité ci-dessus jusqu'à trois agents employés par la société partenaire par année universitaire »

Tarif au module : Non concerné (Pas de Droits Universitaires)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Pas de rémunération des intervenants.

ua' FORMATION CONTINUE UNIVERSITÉ D'ANGERS				UA_DFC 07/11/2018
				Nom formation
MAJ	date de MAJ	Composante		
	CR : A Créer			
	RP : Nicolas LEROLLE	Niveau	L & LP	M
			1	0
				Validité
				✓
RECETTES				9 000,00 €
Inscription à la totalité de la formation				
	nb. stagiaires	Tarif	Total	
	Financement entreprise/Opca/Sans financement	1 800,00 €	9 000,00 €	
	Stagiaires MEDIC AIR convention de partenariat	- €	- €	
	Total :	8	9 000,00 €	
Inscription par module				- €
DÉPENSES				6 300,00 €
>> Personnel enseignants				
Responsabilité pédagogique				
	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD	
641	Enseignants titulaires (Bi-appartenant UA/CHU*)	15,0	15,0	- €
642	Autres intervenants	10,0	10,0	- €
	Sous-total	0	25	- €
Enseignement				
641	Enseignants titulaires (Bi-appartenant UA/CHU*)	33,0	33,0	- €
642	Autres intervenants	47,0	47,0	- €
	Sous-total	0,0	80,0	- €
Encadrement stagiaires / Tutorat				
	Nb. stag. encadrés	nb. heures TD	heures de tutorat / stagiaire	
641	Enseignants titulaires	0	0,0	- €
642	Autres intervenants	0	0,0	- €
	Sous-total	0	0,0	- €
Prestation de service				
	Intervenant	nb. jours	tarif journalier	
	ALL SIMS	1	1220	1 220,00 €
				- €
	* Non rémunérés car Bi-appartenant UA/CHU			1 220,00 €
		Total h TD	105,0	
>> Personnel administratif				
Total poste personnel :				1 220,00 €
>> Fonctionnement				
606	Achat, fourniture et matériaux			
613	Location	800,00 €		
618	Reprographie / Documentation	200,00 €		
623	Publicité / Communication	300,00 €		
624	Transports			
625	Déplacement, missions, réception	865,00 €		
626	Frais postaux	100,00 €		
628	Divers	2 815,00 €		
	Total fonctionnement :	5 080,00 €		
RÉSULTAT GLOBAL UA				2 700,00 €
				30,0%
Contribution FC sur les recettes		8%	720,00 €	
Contribution FC sur les recettes		22%	1 980,00 €	
DIFFÉRENTIEL pour la Composante				- € 0,0%
Droits de base universitaires vers DFC				1 088,00 €
	8	136,00 €		

Marketing/Communication/Commercialisation

Diffusion de l'offre principalement via le « réseau » Médic'Air

FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION PAR LES STAGIAIRES



Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires

FORMATION *

Choisissez une valeur

- Complète
- Modulaire

Votre identité

Civilité

- Madame
- Monsieur

Nom

VOTRE RÉPONSE

	Pas du tout satisfait	Plutôt pas satisfait	Plutôt satisfait	Très satisfait
Accueil et information	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Environnement de la formation (locaux, matériels à disposition...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Durée de la formation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Calendrier (rythme) de la formation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Suivi administratif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Comment évaluez-vous les aspects pédagogiques de la formation ?

	Pas du tout satisfait	Plutôt pas satisfait	Plutôt satisfait	Très satisfait
Atteinte des objectifs annoncés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Apports (démarche, méthodologie?)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Outils et supports pédagogiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Animation pédagogique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Echanges avec les enseignants / intervenants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dynamique de groupe et interaction entre les participants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transférabilité des compétences acquises dans la pratique professionnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Quel est votre appréciation globale de la formation ? *

- Pas du tout satisfait
- Plutôt pas satisfait
- Plutôt satisfait
- Très satisfait

Avez-vous des remarques ou des souhaits à formuler suite à cette formation ?

*

(Points forts, points faibles, attentes concernant les enseignements, améliorations, suggestions...)

Suivant

* Renseignements obligatoires

Numéro réponse : 217

Les informations ici recueillies sont enregistrées par l'Université d'Angers (Direction de la formation continue) seulement pour cette enquête satisfaction. Elles sont destinées uniquement à la Direction de la formation continue et sont conservées pendant 3 ans. Conformément à la loi n° 78-17, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou, pour un motif légitime, effacer, en contactant : formationcontinue@univ-angers.fr

ANNEXE « CONVENTION DE PARTENARIAT »

CONVENTION DE PARTENARIAT

Relative à la mise en œuvre du diplôme universitaire « Soins Intensifs et Evacuations Aériennes »

Entre les soussignés :

D'une part,

L'UNIVERSITE D'ANGERS

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
40, rue de Rennes BP 73532
49035 ANGERS CEDEX 1

N° SIRET 194 909 701 003 03
Code APE : 8542 Z – Enseignement supérieur

Représentée par son Président, Christian ROBLEDO

Ci-après dénommée « l'Université » ou « l'UFR Santé »

Et d'autre part,

MEDIC'AIR INTERNATIONAL

Société Anonyme
35, rue Jules-Ferry
93170 BAGNOLET

Immatriculée au RCS le 09/12/1991
Enregistrée à l'INSEE le 09/12/1991
N° SIREN : 383 805 397 00023

Représentée par Monsieur Hervé Raffin, Président Directeur Général

Ci-après dénommée « Medic'Air » ou « la société partenaire »

Ensemble dénommées « les Parties ».

VU :

- **Le code de l'éducation ; notamment les articles L. 711-1 et L. 613-2 ;**

**La délibération du CA de l'Université d'Angers n°... en date du 15 avril 2021
portant création du DU « Soins Intensifs et Evacuations Aériennes »**

- La délibération du CA de l'Université d'Angers n° ... en date du 15 avril 2021 portant sur la dispense de frais d'inscription pour 3 salariés de Medic Air

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le déplacement de personnes dans le cadre de la mondialisation s'accélère ainsi que le tourisme à l'étranger et concerne de plus en plus de patients retraités âgés plus à risque, ce qui a pour conséquence la nécessité de les rapatrier vers leur pays d'origine dès qu'il présente une pathologie nécessitant une intervention médicale ou chirurgicale non accessible à des soins locaux.

Dans l'esprit de répondre à ce besoin, l'Université d'Angers a mis en place le diplôme université « Soins Intensifs et Evacuations Aériennes ».

L'objectif de cette formation est de former des étudiants en médecine, des professionnels de santé (médicaux et non médicaux) et des personnels d'encadrement à l'organisation d'évacuations et de transports aériens de patients nécessitant des soins intensifs.

En raison de son expertise professionnelle dans la gestion de situations complexes d'évacuation de patients depuis l'étranger, l'Université d'Angers a décidé de conclure un partenariat avec la société Médic'Air pour mettre en œuvre le DU « Soins Intensifs et Evacuations Aériennes »

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions d'un partenariat entre l'Université d'Angers et Medic'Air ayant pour objet la mise en œuvre et le développement d'une formation « Soins Intensifs et Evacuations Aériennes » sanctionnée par la délivrance d'un diplôme universitaire.

Ce partenariat permettra de faire intervenir des formateurs travaillant pour ou avec la société Médic'Air, ou recommandés par cette société, et disposant d'une expertise professionnelle et de compétences spécifiques en matière de prise en charge et d'évacuation sanitaire de patients souffrant de pathologies variées, en hélicoptère comme en avion de ligne ou en avion ambulance. Ces professionnels de la santé en milieu aérien apporteront des connaissances très précises notamment sur les contraintes liées à ce type de missions, en particulier sur les plans financiers, politiques, sécuritaires, logistiques et médicaux.

La société partenaire, de par son expérience et son réseau professionnel, sera en mesure de mettre les participants inscrits dans des conditions au plus proche de la réalité, par la réalisation de scénarios et la démonstration de matériels adaptés et convaincants. A la fin de la formation, les participants seront ainsi capables de maîtriser l'utilisation d'équipements et de matériels spécifiques à ce type de mission.

Article 2. Engagements de l'Université d'Angers

L'Université d'Angers assure la responsabilité et la direction pédagogique du DU « Soins Intensifs et Evacuations Aériennes ». Le Directeur de l'UFR Santé désigne le responsable pédagogique parmi les enseignants de l'Université et nomme au comité pédagogique des représentants de la société partenaire.

L'Université s'engage à :

- Diriger la formation sur les plans pédagogique et administratif;
- Dispenser de frais d'inscription au DU cité ci-dessus jusqu'à trois agents employés par la société partenaire par année universitaire ;
- À assurer les supports techniques aux formations à distance ;
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la qualité de la formation
- Associer le logo de la société partenaire à toute information sur les enseignements mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat ;
- A diffuser l'information et à assurer la promotion de la formation dans le secteur de la santé en mobilisant l'ensemble des moyens dont elle dispose.

Article 3. Engagements de Médic'Air

Médic'Air s'engage à participer, à titre gracieux, à l'organisation des enseignements le DU « Soins Intensifs et Evacuations Aériennes » sous l'autorité de la commission pédagogique universitaire dirigée par Nicolas Lerolle, Directeur de l'UFR de Santé.

La société partenaire s'engage à :

- participer au comité pédagogique et au pilotage de l'ingénierie pédagogique du projet ;
- proposer des intervenants à l'Université. Ces intervenants seront recrutés et rémunérés directement par l'Université ;
- mettre à la disposition du comité pédagogique du matériel et des équipements spécialisés ;
- Organiser des mises en situation reproduisant au plus proche les conditions rencontrées sur les terrains d'opération, **selon le programme détaillé dans l'annexe;**
- se conformer sans délai à toute consigne ou recommandation de l'Université relative à l'action de formation et aux modalités de certification. Les modalités de certification sont du ressort exclusif de l'Université, selon la réglementation applicable au diplôme et à la formation. L'Université est maître en dernier ressort des modalités de certification ;

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la qualité de sa prestation et, le cas échéant, à solliciter l'Université afin d'obtenir tout élément nécessaire à la bonne exécution de sa mission ;
- respecter la stricte confidentialité des informations et données relatives à l'Université et aux bénéficiaires de la formation. Il s'engage à ne pas divulguer ces informations, sauf autorisation expresse préalable de l'Université ;
- associer le logo de l'Université d'Angers à toute information sur les enseignements mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat ainsi que le nom et les qualifications des codirecteurs de l'enseignement ;
- à assurer la promotion de la formation dans le secteur de la santé en mobilisant l'ensemble des moyens de communication dont elle dispose.

Article 4. Communication – Droit à l'image

Les deux Parties sont libres de communiquer en interne au sujet de la présente convention et des actions concrètes qui en découlent. Toute communication organisée par l'une des Parties auprès du public (notamment dans la presse, la radio ou sur Internet) relative à la présente convention doit recevoir l'accord formel préalable de l'autre Partie.

La Partie qui souhaiterait utiliser l'image de personnels mis à sa disposition dans le cadre de la présente convention devra obtenir l'autorisation préalable de l'autorité signataire. Il devra faire son affaire de toute demande individuelle de cession de droit à l'image auprès desdits personnels.

Article 5. Protection des données à caractère personnel

5.1. – Dans le cadre de la présente convention, chaque Partie peut être amenée à mettre à la disposition de l'autre Partie et/ou cette dernière peut accéder à des informations contenant des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») au sens de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (« RGPD »), (ci-après ensemble la « Législation Applicable en matière de Protection des Données »).

5.2. – Chaque Partie reconnaît qu'elle agit en tant que responsable de traitement dans le cadre de la présente convention et s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Législation Applicable en matière de Protection des Données et, en particulier, à :

- o informer les personnes concernées, au moment de collecter leur Données, du traitement qui va être mis en œuvre concernant lesdites Données, conformément à l'article 13 du RGPD ;
- o prendre toutes les mesures de sécurité adéquates, physiques, logiques et organisationnelles afin de préserver la sécurité des Données contre toute destruction accidentelle ou illicite, toute perte fortuite, altération, accès ou divulgation non autorisés, et informer l'autre Partie dans les soixante-douze (72) heures suivant la découverte d'une éventuelle faille de sécurité constitutive d'une violation de Données ;

- s'assurer que ses salariés, agents et/ou sous-traitants sont sensibilisés en matière de protection des données à caractère personnel et sont soumis à une obligation de confidentialité ;
- restituer à l'autre Partie ou détruire, à l'issue de la présente convention, quelle qu'en soit la cause, l'intégralité des Données dont la Partie a eu connaissance pour la réalisation de sa prestation et à n'en conserver aucune copie ;
- traiter les Données exclusivement au sein d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE) ou, si les Données sont transférées à l'extérieur de l'EEE, prendre toutes les garanties requises par la Législation Applicable en matière de Protection des Données pour assurer un niveau de protection adéquat des Données, notamment par la signature de Clauses Contractuelles Types approuvées par la Commission européenne.

5.3. - Chaque Partie s'engage par la présente à transposer dans tous les contrats passés avec ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires dans le cadre de la présente convention, les obligations qui lui incombent en vertu du présent article 14.

5.4. - En cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité de la Partie défaillante peut être engagée sur la base (i) des dispositions des articles 226-17 et 226-22 du code pénal, (ii) des dispositions de la Loi Informatique et Libertés et (iii) de toute autre législation applicable. La Partie lésée pourra prononcer la résiliation immédiate de la présente convention, sans indemnité en faveur de la Partie défaillante, en cas de non-respect des dispositions précitées.

Article 6. Durée

La présente Convention prend effet à compter de la date de signature, pour une durée de 3 années universitaires, soit jusqu'au 31 Aout 2024.

Article 7. Non-concurrence

Pendant toute la durée de la Convention, la société Médic'Air s'engage à ne pas conclure de partenariat portant sur l'organisation d'un diplôme universitaire similaire avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en France.

L'université s'engage à ne pas conclure de partenariat portant sur l'organisation d'un diplôme universitaire similaire avec d'autres sociétés du secteur.

Article 8. Modification et résiliation

Toute modification donne lieu à la rédaction d'un avenant après accord des deux parties.

En cas de non-respect par l'une ou par l'autre des Parties de l'une des obligations de la présente Convention, et 3 mois après l'envoi d'une mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, la présente Convention est résiliée de plein droit.

Article 9. Règlement des litiges

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend portant sur, notamment, la validité de la Convention, son interprétation, l'exécution des obligations qu'elle engendre,

les conséquences de l'inexécution totale ou partielle de ces obligations ou l'extinction de ces obligations.

Les différends sont portés à la connaissance des Parties par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR).

A défaut de conciliation, le litige sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Fait en deux exemplaires originaux,

À
Le 16 Avril 2021

Médic Air International
Président Directeur Général
Hervé Raffin

À Angers
Le 16 Avril 2021

Pour l'Université d'Angers
Le Président,
Christian ROBLEDO,
et par délégation,
Le doyen de la faculté de Santé
Le Professeur Nicolas LEROLLE

Annexe 1 :

DU Soins Intensifs et Evacuations Aériennes

maquette

Annexe 2 :

ATTESTATION

Je, soussigné Hervé RAFFIN, Directeur Général de Medic'Air International, autorise par la présente l'Université d'Angers à utiliser le logo de Medic'Air dans le cadre de la promotion et la communication du Diplôme Universitaire « Soins Intensifs et Evacuations Aériennes » comme définies dans la convention en date du 15 avril 2021 entre l'Université d'Angers et Medic'Air International.

Bagnole le 15 avril 2021



M E D I C ' A I R I N T E R N A T I O N A L

Société Anonyme au Capital de 600 000 € - RCS Bobigny B 383 805 397 – N° TVA FR 13 383 805 397 NAF : 8690A
Telephone Administration : 01 41 72 14 00
Paris 24H/24 operations@medic-air.org Administration (office hours) administration@medic-air.org

Annexe 3 :